

Dire pour être

Dominique Laurent



Nous sommes d'abord partis dans notre pratique de la rectification subjective restreinte. Celle-ci concernait des sujets névrosés qui décrivaient leurs symptômes comme leur étant parfaitement étrangers, comme un embarras dont il fallait les alléger. La rectification subjective consistait à leur signaler qu'il y avait là une part d'eux-mêmes dans laquelle ils avaient à se reconnaître. Cette rectification subjective restreinte n'est plus suffisante si l'on veut s'adresser à l'ensemble de la clinique, au malaise dans la civilisation, aux formes actuelles que prend le déni de la subjectivité au sens où nous l'entendons dans la raison après Freud.

Dans le champ clinique, il faut inclure non seulement les névroses mais aussi bien les psychoses ordinaires, les psychoses extraordinaires ou les psychoses parfaitement constituées dans lesquelles la question de la rectification ne se pose pas de la même manière. Dans la psychose ordinaire cette rectification se pose au cas par cas. Dans le cas de la psychose constituée, la mise en doute du « je suis ce que je dis », alors que le sujet s'appuie sur son délire pour reconstruire un monde, est hautement périlleuse. Il faut d'abord passer par ce que le sujet dit de son être. Cet être reconstitué ayant incorporé la faille dans le monde, comblée

par son dire, pourra accéder à une certaine « rectification subjective », à un pas de côté vis-à-vis du « je suis ».

En ce qui concerne l'état actuel de la civilisation de la science, le sujet quantifié veut se réduire à ce qu'il peut énoncer de son être. Son identité lui sert de sésame pour retrouver le chemin d'un discours universel ou celui d'un communautarisme. La rectification subjective se révèle délicate. Il s'agit de pouvoir faire un certain judo avec ce « je suis ce que je dis » pour montrer les impasses de l'identité comme telle. Ainsi pourra se découvrir ce qui dans le sujet des discours est plus que lui. C'est un sujet d'avant toute identité, ce que nous appelons l'inconscient.

Lorsque l'identité et son mode jouer se conjuguent à la revendication du sujet du droit de façon illusoire, alors la perspective reste très restreinte voire nulle – ici, je ne parle pas des enfants. Le sujet du droit, qui vient en place du sujet de l'inconscient, ne s'adresse pas à la psychanalyse. Il n'en demeure pas moins qu'il reste confronté au réel face auquel chacun a à se défendre par un discours et ses impasses. La psychanalyse lui laisse une porte ouverte.